

N° : 2024DM33

SERVICE : Juridique
REF. : JD

DECISION DU MAIRE 2024

Objet

Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier théâtre

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-CMa-06-06 déléguant au maire le pouvoir de signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la ville, dont le montant ou le principe, dépenses ou recettes, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération,

Vu l'atelier de théâtre prévu en une session de 2h30 jusqu'à 10 participants le samedi 9 octobre 2024 entre 14h00 et 16h30 pour l'adosphère et un public de 8-14 ans,

Vu le projet de contrat de prestation entre la mairie de Marines et Madame Sandra DERQUENNE,

Considérant que l'objet du contrat de prestation ci-annexé est l'organisation de la prestation ainsi que le versement au prestataire d'une participation financière pour la prestation effectuée,

Considérant ainsi que la ville de Marines s'engage à prendre en charge les frais suivants :

- Versement d'une participation financière de 300.00 euros TTC au prestataire

DECIDE

Article 1 : De signer avec le prestataire susvisé un contrat de prestation qui se tiendra le samedi 9 octobre 2024.

Article 2 : S'engage à verser à Madame Sandra DERQUENNE la somme de 300.00 euros TTC en contrepartie de sa prestation.

Article 3 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au prestataire.

Fait à MARINES, le 23/04/2024



Le Maire

Nadine NINOT